

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)

M DE REYDET DE VULPILLIERES NICOLAS
OU MME DE REYDET DE VULPILLIERES HON
22 IMP DU CLOS LULU
37500 CHINON

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1962058429345
Déclarant 2 (C) : 1659455330204

Référence du document : 22 B2 4711786 91

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
22 IMP DU CLOS LULU
37500 CHINON

Numéro FIP 370 56 05 8933717789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 14/04/2022

Somme qui vous est remboursée

136,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 44 395
Nombre de parts : 5.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		41246	903	7871	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4125	-	- 604	
Déduction minimale.....			- 448	- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....		37121	455	6819	44395
Revenu brut global.....					44395
Revenu imposable.....					44395
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		4	4	0	
Montant de la réduction d'impôt.....					-
Total des réductions d'impôt ²⁰.....					0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :					
IMPOT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :					0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....					- 136
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....					- 136
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....					136
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.					
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵.....					44395
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1				3			5.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2020.....	16112	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4164	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16303	= 16253